

M.E.S., Numéro 122, Avril-Juin 2022

<https://www.mesrids.org>

Dépôt légal : MR 3.02103.57117

ISSN (en ligne) : 2790-3109

ISSN (impr.) : 2790-3095

Mise en ligne le 9 avril 2022

LES ÉLECTIONS DANS LA DÉMOCRATIE : TARES ET ENJEU DE L'INGENIERIE ELECTORALE EN DEMOCRATIE REPRESENTATIVE

par

Jean-Bedel IYOKA OTANGELA

Chef de Travaux, Faculté des Sciences Sociales

Université de Kinshasa

Résumé

Depuis le début du siècle, on assiste à une levée de bouclier contre l'ingénierie électorale. On en dénonce des faiblesses, de plus en plus manifestes. Mais ce constat est autant implacable qu'il est tout autant pertinent de s'interroger si l'enjeu démocratique des élections ne va pas au-delà du simple instant calendaire de « sélection crédible » des représentants. Le discours sur la banalisation absolue de l'enjeu démocratique des élections n'est-il pas théoriquement paradoxal à l'essence-même de la démocratie représentative dans la mesure où il réduirait l'ingénierie électorale en un simple moment de recrutement du personnel politique ?

Il est vrai que les irrégularités, généralement systémiques, observées lors des processus électoraux dans les pays dits de jeune démocratie en particulier, compromettent gravement leur crédibilité. Cela rend légitime le doute du rapport des scrutins à la démocratie. Nonobstant la viabilité de cette approche, sa rationalité absolue est toutefois contestable à double titre. Elle est d'abord contestable compte tenu de l'historicité du projet démocratique et de la motivation du recours à l'ingénierie électorale comme mécanisme de sélection des gouvernants. A cet égard, nous établissons que la démocratie ne peut être réduite à un moment calendaire spécifique. Elle est également contestable compte tenu du but du projet démocratique représentatif. A cet égard, nous reconnaissons en effet que les conditions de sélection des élus sont incontestablement déterminantes de la viabilité du projet démocratique. Cependant, au-delà du moment calendaire de sélection, la qualité de gouvernement assurée par les représentants élus constitue l'enjeu fondamental. Par conséquent, les pratiques électorales et, plus largement, les mécanismes de demande permanente de démocratie sont les constantes les plus déterminantes d'une démocratie.

Abstract

Since the beginning of the century, we have witnessed an outcry against electoral engineering. Its increasingly obvious weaknesses are denounced. But this observation is as implacable as it is just as

relevant to wonder whether the democratic issue of elections does not go beyond the simple calendar moment of "credible selection" of representatives. Isn't the discourse on the absolute trivialization of the democratic issue of elections theoretically paradoxical to the very essence of representative democracy insofar as it would reduce electoral engineering to a simple moment of recruitment of political personnel?

It is true that the irregularities, generally systemic, observed during the electoral processes in the so-called young democracy countries in particular, seriously compromise their credibility. This legitimizes the doubt of the report of the polls on democracy. Notwithstanding the viability of this approach, its absolute rationality is questionable on two counts. First of all, it is questionable given the historicity of the democratic project and the motivation for resorting to electoral engineering as a mechanism for selecting rulers. In this regard, we establish that democracy cannot be reduced to a specific calendar moment. It is also questionable given the purpose of the representative democratic project. In this respect, we indeed recognize that the conditions for selecting elected officials are incontestably decisive for the viability of the democratic project. However, beyond the calendar moment of selection, the quality of government ensured by the elected representatives constitutes the fundamental issue. Consequently, electoral practices and, more broadly, the mechanisms of permanent demand for democracy are the most determining constants of a democracy.

Mots-clés : *élection, démocratie, ingénierie électorale*

INTRODUCTION

En à peine trois siècles, la démocratie s'est imposée comme un mode de gouvernement implacable, une valeur universelle. Devenu le levier de l'action hégémonique du bloc occidental victorieux de la guerre froide au tournant du 20^{ème} siècle, la simple évocation de la démocratie pluraliste ou libérale²¹³ est même devenue un sauf-conduit, une caution morale²¹⁴. Le mot, qui s'est vu

²¹³ La démocratie pluraliste ou libérale a en effet pris un tel ascendant symbolique sur les autres formes de démocratie que même dans l'imaginaire populaire, l'évocation de la démocratie renvoie ces jours quasi-systématiquement à cette forme particulière. Pour autant, la démocratie ne s'y réduit, ni ne s'y résume pas.

²¹⁴ Le contexte, la rhétorique, ainsi que le choix sélectif des participants du « *Sommet pour la Démocratie* » organisé par Joe BIDEN les 09 et 10 décembre 2021 est une claire indication de l'exploitation généralement utilitaire actuellement faite de la démocratie libérale comme outil hégémonique. En effet, dans un nouveau contexte de quasi-guerre froide contre l'axe Chine-Russie, le fait que les 110 pays et territoires invités (*tous*

conférer un statut épiphanique, a acquis les vertus d'une onction morale dont leaders politiques et groupes sociaux se disputent l'accès sinon l'usage. Si le mode de gestion des moyens de production a constitué le moteur de la dernière guerre froide, la démocratie devient le levier de la nouvelle polarisation des rapports de forces mondiales.

Si dans son principe fondateur hérité d'Athènes, la démocratie posait le principe de la participation du peuple au gouvernement de la cité, la démocratie – dite moderne – s'est démarqué par son principe représentatif comme le levier de sa mise en œuvre. En conséquence, l'ingénierie électorale s'est affirmée de fait comme la caution de la viabilité du nouveau projet démocratique dans la foulée des révolutions américaine et française au 18^{ème} siècle qui en ont marqué l'amorce vers l'apogée.

Alors que le 19^{ème} siècle et le début du 20^{ème} ont consacré le succès électoral comme gage de solidité d'une démocratie, l'émergence, puis l'apogée implacable depuis le milieu du 20^{ème} siècle de la société civile et des mécanismes alternatifs de participation démocratique directe du peuple ont amorcé le lessivage progressif du prestige du mécanisme électif comme levier essentiel de la démocratie. D'ailleurs, l'appropriation, incestueux d'après plusieurs théoriciens, du mécanisme électif par d'autres modes de gouvernement non démocratique n'a que davantage aggravé cette perte de prestige. La fertilité sémantique actuelle de l'appareil conceptuel sur la démocratie²¹⁵ consacre certes une richesse théorique, mais elle traduit également le malaise doctrinal fondé sur une digression des élections comme constantes irréductible du projet démocratique²¹⁶.

Même dans les pays dits de démocratie avancée, des guerres lasses sont engagées pour établir le dérèglement de l'ingénierie électorale, voire de l'ensemble des mécanismes de la démocratie représentative²¹⁷. Depuis le début du siècle, on assiste à une levée de bouclier contre l'ingénierie électorale dont on dénonce les faiblesses. On affirme, non sans raison, que la démocratie ne garantit plus la viabilité de la démocratie représentative. La énième crise électorale de novembre 2020 – janvier 2021 aux Etats-Unis d'Amérique, pourtant considérés

comme la démocratie la plus vieille et la plus stable, n'a fait qu'exacerber le doute formulé sur l'ingénierie électorale²¹⁸.

En Afrique, les scrutins sont même l'objet d'une digression systématique de beaucoup d'auteurs, qui n'y voient qu'une simple instance de recyclage des régimes autocratiques.

Il est vrai que les doutes crédibles suscités, dans le cas spécifique des jeunes démocraties d'Afrique, du fait des irrégularités électorales récurrentes crédibilise le discours sur la banalisation de l'enjeu démocratisant de l'ingénierie électorale. Mais l'enjeu démocratique des élections ne va-t-il pas au-delà du simple instant calendaire de « sélection crédible » des représentants ? Le discours sur la banalisation absolue de l'enjeu démocratique des élections n'est-il pas théoriquement paradoxal à l'essence-même de la démocratie représentative dans la mesure où il réduirait l'ingénierie électorale en un simple moment de recrutement du personnel politique ?

Nous entendons par « ingénierie électorale », l'ensemble de l'architecture politique, juridique et administrative allant de la préparation à la tenue proprement dite des scrutins, jusqu'à la mise en place effective des élus.

L'observation directe et l'analyse des contenues sont les deux techniques de collecte et d'analyse des données auxquelles nous avons recourues.

La présente analyse se structure en trois parties. La première établit une historicité du suffrage électoral en démocratie. Elle présente l'évolution du processus doctrinal et politique de l'intégration du suffrage électoral comme modalité d'expression. La deuxième analyse le principe électoral. Nous nous y efforçons de saisir les tares et les enjeux de l'ingénierie électorale comme levier de la démocratie représentative. La troisième démontre le lien implacable existant entre démocratie moderne et élection au-delà de tout dogmatisme synchronique. En opérationnalisant le concept de « pratiques électorales », l'ingénierie électorale est appréhendée, non pas dans son caractère structuraliste comme un moment calendaire de sélection des représentants. Elle est

essentiellement alliés et/ou pivots géopolitiques des Etats-Unis, dont Taïwan) soient qualifiés par le Président américain comme « champions de la démocratie en était très significatif. Aussi paradoxal que fut le choix porté sur des Etats comme le Pakistan, l'Ukraine ou l'Irak, ou des régimes politiques comme les Philippines de DUTERTE ou le Brésil de BOSONARO, l'exclusion de la Russie, de la Chine, ou de l'Iran était tout autant symptomatique de cette exploitation utilitaire du concept « démocratie ».

²¹⁵ David COLLIER et Steven LEVITSKY, «Democracy with Adjectives: Conceptual Innovation in Comparative Research», in *World Politics*, vol. 49, n° 3, 1997, p. 430.

²¹⁶ Vincent DARRACQ et Victor MAGNANI, « Les élections en Afrique : un mirage démocratique ? », in *Revue Politique étrangère*, 2011/4 Hiver, pp. 839-850.

²¹⁷ David GRAEBER, *La démocratie aux marges*, Paris, Flammarion, 2018, pp. 10-12, 22.

²¹⁸ Près de deux ans après la proclamation des résultats définitifs, une frange très importante des citoyens américains ne reconnaît toujours pas la crédibilité des élections de novembre 2020. Donald TRUMP, le principal concerné a toujours contesté sa défaite. La victoire électorale de Georges W. BUSH en 2000 est demeurée jusqu'à ce jour très problématique.

envisagée dans une perspective diachronique d'appropriation continue par le peuple de sa souveraineté. Une brève conclusion met un terme à cette étude.

I. DU SORT A L'INGENIERIE ELECTORALE : L'HISTORICITE DU PROJET ELECTORAL DANS LA DEMOCRATIE

Le principe électif comme exigence de démocratie est d'essence récente. Il est lié à la construction théorique de la démocratie contemporaine fondée sur le paradigme représentatif comme mécanisme opérationnel. Sa consécration démocratique ne remonte qu'au 18^{ème} siècle.

L'ingénierie électorale constitue donc, avec le mécanisme représentatif et les pratiques électorales, le triptyque central de la démocratie moderne²¹⁹.

Son historicité est essentielle pour en saisir les méandres originaires, en décliner le principe opératoire, ainsi que les effets qu'elle génère. Cet exercice permet d'en démontrer l'enjeu en démocratie dans un contexte de plus en plus marqué par le dénigrement, le réductionnisme synchronique, voire le reniement du rôle démocratisant des élections.

Il est vrai qu'avant même la généralisation du principe démocratique, l'expression du suffrage relevait des usages sociaux de gestion communautaire. Ce fut le cas, notamment, dans les milieux cléricaux depuis le moyen-âge. Le phénomène s'est en effet amplifié après le 18^{ème} siècle à l'issue des révolutions démocratiques américaine et française. L'enjeu du suffrage a dès lors été institutionnalisé comme mécanisme politique global.

Il est de prime abord utile de noter que ni le tirage au sort, ni l'élection ne sont des mécanismes d'action politique essentiellement démocratiques. Si à Athènes, le sort avait été le mécanisme par excellence de désignation des dirigeants (les magistrats), la technique n'a pas été l'apanage de la seule Athènes, la démocrate. De même, le tirage au sort comme l'élection furent exploités de manière concomitante ou alternative comme mode de désignation des dirigeants bien après la décadence

d'Athènes jusqu'au 18^{ème} siècle dans des régimes non-démocratiques, voire autoritaires, à Rome²²⁰ ou dans les autres républiques italiennes.

D'ailleurs, pendant que le choix des magistrats à Athènes, une cité démocratique, relevait du sort des candidats, l'accès à la magistrature romaine, un régime mixte à portée monarchique et autoritaire, était généralement soumis à un mécanisme électoral. Bien qu'il s'agissait d'un mécanisme complexe et censitaire. Au demeurant, le tirage au sort appliqué à Rome n'avait pas de finalité démocratique. Appliqué suivant une orientation oligarchique, il avait pour but de déterminer l'ordre dans la participation populaire au vote ou la priorité dans le dépouillement et la proclamation des suffrages des différentes assemblées ou comices (tributes, centuriates, etc.). Fondamentalement aristocratiques ou oligarchiques, bien que globalement mixtes comme à Rome, les républiques italiennes recouraient, elles également, soit au sort, soit à l'élection indirecte, pour assurer le roulement dans la direction des fonctions publiques. Elles rejetaient l'élection directe dans le but d'éviter que la vie politique des cités ne soit dominée par des clans qui perpétueraient leur domination. Ce mécanisme était ainsi pensé pour garantir la concorde sociale²²¹.

Cette brève recension démontre du caractère paradoxal de l'exploitation historique du sort ou de l'élection comme mécanisme gouvernementaux de participation politique. La preuve démocratique d'Athènes est demeurée le droit reconnu à tous les citoyens de briguer un mandat public et la recherche de l'équité des citoyens. A Rome et dans les Républiques italiennes, notamment, par exemple, le droit à l'exercice de la magistrature était strictement oligarchique nonobstant le droit de suffrage donné à priori aux citoyens.

Cela dit, l'option doctrinale en faveur des élections comme mécanisme opératoire de la démocratie s'est imposée non pas au regard d'une rationalité à priori implacable. Ce fut en fonction de l'orientation représentative que les doctrinaires contemporains ont tenu à conférer à la démocratie moderne. Sinon, comment comprendre l'ostracisme imposé au sort dans le système démocratique moderne nonobstant ses atouts

²¹⁹ Nous démontrons avec force détails cette évidence dans notre thèse de doctorat en Science Politique intitulé : « La démocratie représentative à l'épreuve des pratiques électorales en République Démocratique du Congo. » Inédit, Université de Kinshasa.

²²⁰ POLYBE, cité par Bernard MANNIN, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion, Troisième Edition, 2019, p. 66.

Le régime politique appliqué à Rome était un régime mixte. Polybe observe que les Consuls et les Magistrats représentaient l'élément monarchique. Le Sénat, l'élément

aristocratique, les assemblées populaires, l'élément démocratique. La combinaison des trois principes en un seul gouvernement ou régime garantissant l'équilibre politique à la faveur duquel, le système politique romain a dû sa stabilité, sa puissance et sa longévité.

²²¹ Daniel WALEY et Trevor DEAN, *The italian City-republics*, New York, Routledge, 4ème Edition, 2013, p. 37.

démocratisant incontestables. Les rares, mais précaires exploitations réservées à cette modalité de recrutement du personnel public étant strictement limités aux systèmes judiciaires, d'ailleurs, dans des situations bien spécifiques et bien limités²²².

Historiquement, la démocratie représentative est le résultat de l'évolution des systèmes politiques, notamment de la Suisse, de la Hollande, ainsi que des Républiques italiennes, principalement Florence, mais surtout Venise. Cela, à la faveur des preuves de stabilité qui y avaient été acquises grâce à une ingénieuse combinaison du recours au sort et de la pratique électorale, sur pied d'une savante combinaison entre la garantie de sécurité politique des nobles et des bourgeois et une certaine ouverture aux fonctions publiques au reste des citoyens.

Au demeurant, nous nous permettons d'envisager que l'incertitude du résultat du sort a certainement été perçue en définitive comme un danger au contrôle et à la maîtrise du pouvoir politique par les aristocrates ou les oligarques. C'est à juste titre que la pensée politique de Francesco Guicciardini, défenseur du mécanisme électif en Florence du 16^{ème} siècle, a eu une grande influence dans le développement de la pensée républicaine et démocratique révolutionnaire moderne du 18^{ème} siècle. Hiérarchisant « l'égalité devant la loi » et « l'accès égal aux fonctions », considérées comme les valeurs fondamentales de la république florentine, Guicciardini²²³ considère que le premier doit être réalisé sans aucune restriction. Par contre, le second doit être réalisé avec certaines limites. Car, soutenait-il, « le destin de la cité ne doit pas être laissé entre les mains de citoyens médiocrement dignes et compétents. » Un paradigme que défendait d'ailleurs à juste titre Platon dans son rejet du régime démocratique à Athènes²²⁴.

D'ailleurs, avant d'être repris par les Lumières, puis par les révolutionnaires, l'intérêt de la théorie électorale au regard de ses avantages aristocratiques ou oligarchiques était déjà

largement partagé. Si bien qu'à l'heure des réformes révolutionnaires, l'option électorale s'imposa de fait face au sort. Même en Angleterre où la révolution républicaine ne fut que de très courte durée avec Oliver Cromwell et la démocratie, tardive, le projet électif trouva des fervents défenseurs à l'image de James Harrington²²⁵ au 17^{ème} siècle. Même Montesquieu, tout en reconnaissant le caractère aristocratique ou oligarchique de ce mécanisme face à l'essence démocratique du sort, préféra malgré tout le mécanisme électoral²²⁶.

En définitive, nous affirmons que l'ingénierie électorale dans la démocratie moderne avait historiquement été préférée pour deux buts fondamentaux. Le premier, assurer le contrôle aristocratique ou oligarchique du pouvoir. Le second, garantir la stabilité politique que procure la liberté donnée aux citoyens de se choisir ses dirigeants et d'envisager l'éventualité d'un accès possible aux charges publiques.

Toutes choses restant égales par ailleurs, il est incontestable que les élections participent de l'identité fondamentale de la démocratie moderne. La remise en cause de ce caractère essentiel de l'ingénierie électorale altérerait l'essence-même de la démocratie représentative. Au demeurant, au-delà de tout dogmatisme, l'ingénierie électorale est fondamentalement un mécanisme de légitimation des choix oligarchiques.

II. LE PRINCIPE ELECTIF : TARES ET ENJEU DE L'INGENIERIE ELECTORALE EN DEMOCRATIE

Modalité non-équitable, les règles qui encadrent l'ingénierie électorale participent très souvent à la conservation du pouvoir par ceux qui dirigent contre ceux qui aspirent à y accéder²²⁷. C'est d'ailleurs pour cela que dans la foulée des efforts de réforme du principe démocratique moderne, les élections ont très souvent été la cible des réformateurs ; les progrès démocratiques y afférents étant encore globalement mitigés. Plusieurs arguments sont à cet égard pertinents.

²²² Le système judiciaire congolais fait en effet recours au sort dans le cas spécifique du renouvellement de la composition de la Cour Constitutionnelle. L'alinéa 4 de l'article 158 de la constitution dispose en effet que « La Cour constitutionnelle est renouvelée par tiers tous les trois ans. Toutefois, lors de chaque renouvellement, il sera procédé au tirage au sort d'un membre par groupe. »

²²³ Francesco GUICCIARDINI, cité par Bernard MANNIN, *op. cit.*, pp. 87-88.

²²⁴ Platon, *La République*, GF – Flammarion, Paris, 1966, pp. 38-39.

²²⁵ Moreau de BELLAING Louis, « James Harrington, Océana, précédé de : John Greville Agard Pocock, L'œuvre politique d'Harrington, Paris, Éditions Belin, 1995. », in *L'Homme et la société*, n° 117-118, 1995, pp. 186-187.

²²⁶ MONTESQUIEU, *De l'esprit des lois*, Paris, GF-Flammarion, 1979, p. 134.

²²⁷ Même aux Etats-Unis d'Amérique, la plus vieille démocratie moderne au monde sensée faire l'exemple par sa stabilité institutionnelle et la culture politique de ses dirigeants n'échappent pas à cette évidence oligarchique du mécanisme électoral. La dernière preuve en date se rapporte au débat sur le financement ou non de la redynamisation du service de la poste américaine. En effet, face à la virulence du Covid-19 aux Etats-Unis,

le vote par correspondance pour les élections présidentielles de novembre 2020 fut sérieusement envisagé comme alternative au vote physique. Mais les républicains et l'alors Président Donald TRUMP estimaient que cette modalité leur serait défavorable compte tenu de la tendance de la majorité des américains dits de couleur, majoritairement démocrates, à recourir à ce type de vote. Le journal New-York Times du 14 août 2020 anticipait à ce sujet qu'au moins 76 % des électeurs américains pourraient voter par correspondance. Dans cette perspective, la Chambre des représentants, à majorité démocrate vota, samedi 22 août 2020, un texte prévoyant un plan d'aide de 25 milliards de dollars à la poste américaine. Mais les républicains, au pouvoir, s'y sont opposés. Au Sénat où ils étaient majoritaires, ils menacèrent clairement de bloquer le texte. Menaçant même de bloquer le fonctionnement du service public postal. Cette question est d'ailleurs demeurée un enjeu politique central du programme politique de Joe BIDEN. L'enjeu électoral de cette question crucial pour les deux partis était tel que le parti républicain l'a emporté en obtenant le rejet définitif du projet de réforme électorale y afférente par le Sénat en janvier 2022.

Le premier argument prend en compte les nombreux obstacles juridiques, administratifs, ou politiques attachés à l'opérationnalisation de l'ingénierie électorale.

Il est vrai qu'envisagées sous l'angle du droit civique à la sélection des gouvernants ou des représentants, les élections présentent un meilleur profil démocratique compte tenu de la liberté donnée à tous de participer au suffrage depuis son universalisation le siècle dernier. En effet, l'ouverture du vote aux minorités et aux femmes, entre autres, ou l'abolition des votes discriminatoires ont été une véritable révolution démocratique.

Nonobstant ces progrès, les multiples obstacles juridiques, administratifs, politiques, ou techniques à la participation électorale sont des réelles limitations à l'égalité du peuple et à l'efficacité du projet démocratique. L'universalisation du vote apparaît à cet égard encore assez théorique et idéologique. C'est notamment le cas des principes de la majorité civile ou de la capacité juridique qui excluent une importante frange du corps social. C'est même à la faveur de ces limites, tant théoriques qu'empiriques du mécanisme électoral que se développe le paradoxe au cœur du débat sur la validité de la démocratie dans les pays dits de jeune démocratie, notamment d'Afrique. En effet, pendant que les pourfendeurs des efforts démocratiques africains font digression sur une démocratie dite électorale, les régimes autocratiques s'engouffrent quant à eux dans les failles du système électoral pour trafiquer un recyclage démocratique.

Le second argument se rapporte au caractère manifestement non démocratique des élections. Bernard Mannin l'observe à juste titre. « Si l'on considère les citoyens en tant que candidats potentiels aux charges, l'élection apparaît comme une procédure inégalitaire et non démocratique²²⁸. » Nous l'avons en effet indiqué précédemment, les élections ne procurent pas à tous les citoyens les chances égales d'accès aux charges publiques. Il est vrai que le besoin de qualité de gouvernement, d'éthique et de responsabilité des gouvernants rend incontestable le besoin de sélection ; le pouvoir d'Etat n'étant pas chose à mettre à la disposition des mains inexpertes. Mais, cela n'enlève toutefois en rien le caractère inégalitaire de cette option politique.

Cette évidence aristocratique, oligarchique, donc non-démocratique du mécanisme électoral est mieux traduite à travers ces quatre facteurs :

- le rôle des préférences de personnes ;
- la dynamique d'une situation de choix ;
- les contraintes cognitives ;
- les coûts de la diffusion de l'information.

Ces quatre dimensions, mises en exergue par Bernard Mannin²²⁹, permettent, sinon de démentir, tout au moins de nuancer l'idée généralement partagée que les régimes électifs, de quelque pays de vieille ou de jeune démocratie que ce soit, sont des systèmes politiques garantissant le libre arbitre aux citoyens dans la réalisation des choix de leurs politiques. Même de manière inconsciente, la philosophie électorale réserve la compétition démocratique à une catégorie sociologique spécifique considérée comme étant le plus à même de briguer les mandats publics. Soit au regard de leur formation, soit au regard de leur niveau social, soit au regard de leurs expériences diverses.

Toutes choses restant égales par ailleurs, s'il est établi que l'ingénierie électorale n'est pas un mécanisme démocratique originaire, il est tout aussi établi que la modalité représentative instituée au 18^{ème} siècle en a fait la condition première de la démocratie moderne. De sorte que l'on ne peut aujourd'hui envisager une démocratie représentative qui ne soit, à priori, opérationnalisée par l'ingénierie électorale.

Aussi, il est tout aussi incontestable, au regard des limites actuelles du système électif dans le processus participatif citoyen que la condition électorale synchronique n'est plus suffisante dans la mise en œuvre d'une démocratie opérante. Depuis la fin du siècle dernier, la doctrine admet clairement que les mécanismes électifs soient couplés et renforcés par des modalités supplétives de demande de démocratie. L'une et les autres constituants, dorénavant, des mesures de la qualité d'un processus démocratique efficient et porteur. De fait, le paradigme de la participation politique permanente devient une évidence qui transcende le caractère saisonnier du rendez-vous électoral.

Au demeurant, les modalités de la démocratie participative de plus en plus théorisées ne consistent qu'à renforcer l'efficacité de la démocratie représentative. Sauf à postuler pour la modalité anarchique qui en constitue la forme dérivée, la démocratie, envisagée dans le cadre des structures macro-politiques comme l'Etat et ses

²²⁸ Bernard MANNIN, *op. cit.*, p. 307

²²⁹ Bernard MANNIN, *Op. cit.*, pp. 175-190

subdivisions locales ou ses amplifications internationales, ne peut être fondamentalement efficiente que dans son mécanisme représentatif. Que cela se traduise d'un point de vue empirique suivant le format helvétique, canadien ou français avec une tension de représentativité démocratique qui va de son niveau le plus faible en Suisse à sa tendance la plus affirmée en France.

Les dimensions et les indicateurs que la déclinaison précédente a permis de saisir nous permettent d'affirmer que les élections sont, comme Janus, un système dialectique de pensée et d'action bicéphale. Elles sont à la fois une modalité de contrôle oligarchique du pouvoir et un mécanisme opératoire d'expression de la souveraineté populaire. Comme modalité de contrôle oligarchique, elles sont un système de validation populaire des choix à priori sélectionnés et orientés. Comme mécanisme opératoire, les élections sont le mécanisme de participation politique actionné aux fins de la délégation séquentielle de la souveraineté populaire. La dialectique oligarchique-populaire qui en structure l'essence fait des élections, comme c'est le cas pour la démocratie, un idéal perpétuel chaque fois reconduit.

L'observation de Yves Meny et Yves Surel n'est à cet égard que très pertinente lorsqu'ils notent que tous les régimes politiques sont confrontés à un triptyque interrogatif consistant chaque fois à savoir « Qui vote ? Selon quelles modalités ? Qui sont les élus ?²³⁰. » Remettre en cause dans l'absolu le caractère démocratique d'un pays sur la simple base de la crédibilité du moment électoral peut se relever, si non idéologique, tout au moins excessif.

III. « LES PRATIQUES ELECTORALES » COMME DIMENSION STRUCTURANTE DU BINOME IRREFRAGABLE – DEMOCRATIE REPRESENTATIVE – INGENIERIE ELECTORALE.

Le génie du principe électif réside dans le fait qu'il a permis d'instituer une « fiction démocratique », la démocratie représentative. Mais seules des « pratiques électorales » rigoureuses permettent d'habiliter cette fiction en en garantissant la crédibilité, au travers un mécanisme de demande permanent et vigoureux de démocratie.

Les pratiques électorales ne correspondent pas à un mécanisme normatif formel qui structure un système théorique à priori défini comme le serait

un système électoral ou un régime politique. Elles correspondent à un « rituel » empirique généré à partir des usages réguliers structurés à la suite du cumul des cycles d'élections. A force de répétition, ce rituel cristallise un habitus singulier à une société.

Les élections en elles-mêmes ne constituent pas la variable de validation d'une démocratie. Leur fondement conjoncturel en fait un moment, certes crucial, mais fondamentalement précaire. Leur historicité établit dans les lignes qui précèdent démontre qu'elles sont par ailleurs un mécanisme oligarchique de légitimation des élus.

Au demeurant, la reddition des comptes des élus intègre la dimension diachronique qui garantit la viabilité ontologique du projet démocratique voulu comme pouvoir du peuple par le peuple. C'est donc le niveau plus ou moins efficient de mise en œuvre de cette exigence de reddition qui expurge l'ingénierie électorale de ses tares oligarchiques fondamentales. En tenant ce postulat pour structurant de la vérité scientifique, trois interrogations sous-jacentes s'en dégagent :

- le système démocratique serait-il viable si l'ingénierie électorale n'était pas en mesure de donner lieu à des choix rigoureux ?
- comment un peuple incapable de réaliser des choix électoraux judicieux serait-il en mesure d'assurer une participation politique efficiente ?
- l'instant électoral est-il le catalyseur de la dynamique démocratique, ou que ce sont les choix que cette dernière génère qui en constituent la finalité ?

Dans tous les cas, il est incontestable que l'instant électoral et les choix qu'il génère ne constituent que l'instance d'un continuum global qui s'amorce et se boucle par le même instant dans l'intervalle des deux mandats. Le mandat constituant le moment ultime dont l'efficacité s'apprécie par la rigueur de la confrontation entre l'examen des nouvelles offres politiques et la reddition des comptes des dirigeants sortants.

Si donc le moment électoral ne constitue pas une fin en soi de la démocratie, les pratiques électorales ne peuvent être isolées dans leur synchronie conjoncturelle. Bien au contraire, elles s'inscrivent dans une perspective diachronique de demande permanente de démocratie. A cet égard, elles sont le rituel structurant du binôme

²³⁰ Yves MENY et Yves SUREL, *Politique comparée ; les démocraties : Allemagne, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie*, Paris, Editions Montchrestien, 8^{ème} édition, 2009, p. 173

démocratie représentative – ingénierie électorale. Par conséquent, les pratiques électorales intègrent deux dimensions :

- une praxéologie globale des comportements électoraux du peuple, comme citoyens et comme électeurs, d'une part, et les attitudes politiques des candidats, d'autre part, intégrés dans un environnement sociologique donné et circonscrit dans un contexte synchronique du moment électoral ;
- la posture citoyenne participative dans une dynamique opérationnelle de gouvernement démocratique, extra-électorale, qui garde à la fois en perspective et en rétrospective l'instant électoral. L'ingénierie électorale faisant dès lors partie du tout démocratique.

La première dimension prend en compte la dynamique du vote. La seconde dimension s'inscrit dans une dynamique citoyenne diachronique.

Ceci se perçoit mieux en observant que les élections sont le mécanisme opérationnel d'expression et de délégation séquentielle de la souveraineté populaire. Cette délégation séquentielle est temporelle et matérielle.

La délégation temporelle se traduit dans la limitation des mandats. La délégation matérielle repose sur la segmentation des fonctions étatiques. Cette dernière est une délégation manifeste ou expresse qui concourt à l'exercice du pouvoir d'Etat et à l'administration du pays. Dans la mesure où il s'agit d'une délégation, celle-ci ne saurait être telle si elle ne se traduisait pas également dans la préservation de la possibilité d'expression du délégataire au travers, directement, des mécanismes de participation politiques ou, indirectement, au travers des corps intermédiaires. Nous appelons cette modalité : « la délégation de rétention » ou la souveraineté populaire critique non « déléguable », qui constitue la sève de la démocratie. Elle concourt à la préservation de la vigueur et la qualité de la démocratie. Tous ces mécanismes sont formalisés et coulés dans les lois fondamentales. Ils sont également censés s'intégrer dans des mécanismes sociologiques, principalement celle de l'éducation et de la culture, ainsi que celles participant à la structuration de l'identité nationale.

Si les mécanismes de délégation matérielle sont soumis aux contingences réglementaires, les mécanismes de rétention sont, certes,

globalement encadrés par des modalités de régulation généralement juridiques, mais avec un support fondamentalement sociologique. Ils se renforcent et s'inspirent d'éléments culturels, historiques, anthropologiques, voire philosophiques qui constituent le « ciment national démocratique ». Ils constituent le ciment démocratique et traduisent la vigueur de la « demande de démocratie ».

Les pratiques électorales sont donc l'ensemble des mécanismes, des modalités et des pratiques culturelles qui concourent à l'expression de cette délégation de souveraineté populaire ; que ces mécanismes relèvent de la délégation manifeste (formelle) ou de la délégation de rétention. Ainsi entendu, les pratiques électorales transcendent les comportements électoraux, par nature, ponctuels ou circonstanciels. Ces derniers étant généralement orientés, soit par les influences médiatiques, les attachements socio-culturels, les influences partisans, ou simplement conformément à une certaine rationalité de l'électeur tel que démontré par les chercheurs des écoles de Columbia et de Michigan, ainsi que par les études économiques de Antony Downs²³¹. Les pratiques électorales ne sont pas figées au moment ou à l'instant électoral, à des usages ponctuels auxquels ne participent d'ailleurs qu'un fragment, généralement réduit, voire marginal du peuple. Là même où réside toute la malice des premiers théoriciens de la démocratie moderne, dont Harrington, Sieyès, Constant et autres. Là également réside le sens du combat démocratique subsidiaire, notamment, sur le droit de vote : censitaire, capacitaire, minorité, femmes, sur la liste desquelles les mineurs d'âge demeurent toujours exclus, réduisant ainsi, même dans les pays à vote obligatoire comme l'Australie, le corps électoral à une portion congrue.

Les pratiques électorales sont des usages et des comportements, certes dynamiques, mais sociologiquement et politiquement récurrents. Bien qu'elles trouvent leur moment d'expression le plus manifeste durant la période électorale. En période électorale elles intègrent, voire se confondent à l'ingénierie électorale.

Au-delà de l'instant électoral, elles ne s'y réduisent pas. Déclencheur du processus démocratique, la qualité de l'ingénierie électorale est en effet déterminante dans un projet démocratique moderne. Mais une démocratie est un continuum qui transcende ce moment

²³¹ Eric SAVARESE, « Statut de la théorie en Sciences Sociales », in *Science politique*, Christophe ROUX et Eric SAVARESE (Sous la direction de), 3^{ème} édition, Bruxelles, Editions Bruylant, 2019, pp. 28-29.

déclencheur. Elle ne peut s'y résumer. Dans l'intersection de deux mandats électoraux, les pratiques électorales (qui se confondent aux mécanismes globaux de demande permanente et vigoureuse de démocratie) constituent le véritable indicateur de la qualité et du niveau de développement d'une démocratie.

Comme instant de sélection des gouvernants, l'historicité de l'intérêt démocratique des élections décliné au point précédent de la présente analyse, démontre d'ailleurs qu'originellement, son enjeu est bien précaire. L'enjeu le plus déterminant du projet démocratique réside dans la qualité de la gouvernementalité rendue par les élus. En d'autres termes, l'intérêt démocratique des élections ne réside pas fondamentalement dans la viabilité des conditions de sélection des élus ou des gouvernants. Il réside dans sa capacité à donner lieu à des choix qualitatifs des meilleurs dirigeants, d'une part, et dans la capacité du peuple à obtenir un meilleur gouvernement à la faveur des pratiques électorales efficaces.

Le réductionnisme électoral de la démocratie relève donc en notre sens, d'une logique synchronique généralement idéologique. Un carcan théorique fort étriqué dans lequel la doctrine ambiante a enfermé la démocratie représentative. La cible de cet enfermement idéologique est particulièrement les jeunes démocraties d'Afrique.

D'ailleurs, en réduisant la mécanique électorale en un simple moment calendaire, ce postulat décharge psychologiquement le peuple-électeur de sa responsabilité de demande de démocratie et de veille permanente de la qualité de gouvernement. En même temps, elle a institué les élus en monarques déguisés. Ainsi, qu'ils soient « commissaires » comme l'avait voulu Rousseau ou « représentants » comme l'a soutenu Sieyès, le rôle opérationnel des mandataires a été inversé dans la mécanique démocratique. En conséquence, cette approche a maintenu une illusion de souveraineté du peuple.

CONCLUSION

En guise de conclusion, nous reconnaissons certes la pertinence du débat sur la valeur démocratisante des élections. En effet, les irrégularités, généralement systémiques, observées lors des processus électoraux dans les pays dits de jeune démocratie en particulier, compromettent gravement leur crédibilité. Cela rend légitime le doute de leur rapport à la démocratie.

Nonobstant la viabilité de cette approche, sa rationalité absolue est contestable. Elle est d'abord contestable compte tenu de l'historicité du projet démocratique et de la motivation du recours à l'ingénierie électorale comme mécanisme de sélection des gouvernants. A cet égard, nous établissons que la démocratie ne peut être réduite à un moment calendaire spécifique.

Elle est également contestable compte tenu du but du projet démocratique représentatif. A cet égard, nous reconnaissons en effet que les conditions de sélection des élus sont incontestablement déterminantes de la viabilité du projet démocratique. Cependant, au-delà du moment calendaire de sélection, la qualité de gouvernement assurée par les représentants élus constitue l'enjeu fondamental. Par conséquent, les pratiques électorales et, plus largement les mécanismes de demande permanente de démocratie sont les constants déterminants d'une démocratie.

En définitive, nous sommes convaincu que le binôme démocratie représentative – ingénierie électorale est irréfragable. Au demeurant, les pratiques électorales efficaces constituent la dimension structurante de ce lien irréductible au-delà de tout formalisme idéologique.

BIBLIOGRAPHIE

- COLLIER D. et LEVITSKY S., « Democracy with Adjectives: Conceptual Innovation in Comparative Research », in *World Politics*, vol. 49, n° 3, 1997.
- Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006 telle que modifiée.
- DARRACQ V. et MAGNANI V., « Les élections en Afrique : un mirage démocratique ? », in *Revue Politique étrangère*, 2011/4 Hiver.
- GRAEBER D., *La démocratie aux marges*, Paris, Flammarion, 2018.
- MANNIN B., *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion, Troisième Édition, 2019.
- MENY Y. et SUREL Y., *Politique comparée ; les démocraties : Allemagne, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie*, Paris, Editions Montchrestien, 8^{ème} édition, 2009.
- MONTESQUIEU C., *De l'esprit des lois*, Paris, GF-Flammarion, 1979
- MOREAU BELLAING L. (de), « James Harrington, Océana, précédé de : John Greville Agard Pocock, L'œuvre politique d'Harrington, Paris, Éditions Belin, 1995. », in *L'Homme et la société*, n° 117-118, 1995.
- PLATON, *La République*, GF – Flammarion, Paris, 1966.
- ROUX C. et SAVARESE E. (Sous la direction de), *Science politique*, 3^{ème} édition, Bruxelles, Editions Bruylant, 2019.
- WALEY D. et DEAN T., *The italian City-republics*, New York, Routledge, 4^{ème} Edition, 2013.